

CAPTURE® 240EC
Insecticide

Liquide

Pour suppression des insectes indiqués dans les framboises en Colombie-Britannique et suppression des taupins dans les pommes de terre. Pour utiliser en Colombie-Britannique uniquement pour supprimer la drosophile à ailes tachetées sur les bleuets en corymbe.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Bifenthrine et son isomère trans 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31396

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

CONTENU NET : 10 L

FMC Corporation

2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
1-833-362-7722

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.**
2. Mortel ou toxique en cas d'ingestion.
3. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation.
4. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux

produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.
8. NE PAS retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La bifenthrine peut affecter les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) situées dans la zone de traitement. Respecter un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Ce produit contient des distillats du pétrole aromatiques, toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Construire et maintenir une bande de végétation tampon d'au moins 10 mètres de largeur fait de gazon ou d'autres types de végétation permanente entre le bord du champ et n'importe quel habitat aquatique, gradient descendant, à partir de la zone d'application. Ces habitats aquatiques incluent, mais sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau

permanents, les marais, ou les étangs naturels, les estuaires et les piscicultures commerciales.

Appliquer les produits qui contiennent la bifenthrine seulement dans les champs où existe une bande de végétation tampon maintenue d'au moins 10 mètres de largeur entre le champ et l'habitat aquatique, gradient descendant, de la zone d'application.

Pour utiliser ce produit, une bande de végétation tampon d'au moins 10 mètres, conçue pour l'élimination des sédiments, doit être maintenue. Le mode de construction de la bande de filtre doit respecter les exigences des gouvernements provincial et fédéral comme celles indiquées sur le site web : [Agriculture et Agroalimentaire Canada / Bandes riveraines](#).

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le surplus de produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. NE PAS expédier ni entreposer le produit à proximité de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans siphon de sol.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables/à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,
24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

CAPTURE® est une marque de commerce de FMC Corporation

CAPTURE® 240EC
Insecticide

Liquide

Pour suppression des insectes indiqués dans les framboises en Colombie-Britannique et suppression des taupins dans les pommes de terre. Pour utiliser en Colombie-Britannique uniquement pour supprimer la drosophile à ailes tachetées sur les bleuets en corymbe.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Bifenthrine et son isomère trans 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31396

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

FMC Corporation

2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.**
2. Mortel ou toxique en cas d'ingestion.
3. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation.
4. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.
8. **NE PAS** retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MODE D'EMPLOI (voir les sections relatives à chaque culture)

Instructions d'application

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsqu'il y a un faible risque de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Précautions relatives à la dérive de pulvérisation

Tout l'équipement d'application doit être convenablement entretenu et étalonné à l'aide de supports de pulvérisation appropriés.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent est supérieure à 8 km/heure au site du traitement. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses à induction d'air doivent être utilisées pour l'application terrestre de ce produit. La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-

dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons requises (en mètres) pour la protection			
			d'un habitat dulcicole d'une profondeur de :		d'habitats estuariens/marins de profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Framboises, Bleuet en corymbe		15	5	55	25
Pulvérisateur pneumatique	Framboises, Bleuet en corymbe	Fin du stade de croissance	60	55	75	65

Pour contrer la dérive de pulvérisation causée par un pulvérisateur pneumatique, les zones tampons de ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. En ce qui concerne l'épandage de ce produit avec un pulvérisateur agricole, les zones tampons ne peuvent être modifiées.

Utiliser les plus grosses gouttelettes qui permettent une bonne suppression des ravageurs. Pour limiter la formation de très petites gouttelettes, choisir les buses appropriées, orienter autant que possible les buses dans la direction opposée au jet d'air et éviter toute pression excessive de la rampe de pulvérisation.

Le produit pulvérisé doit être libéré à la plus faible hauteur qui permette une bonne suppression des ravageurs.

On peut réduire le risque d'exposition des zones aquatiques sensibles en évitant d'appliquer lorsque le vent souffle en direction de ces zones aquatiques.

Un faible taux d'humidité et des températures élevées augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes de pulvérisation et donc le risque de dérive de pulvérisation accrue vers les zones aquatiques. Éviter de pulvériser lorsque le taux d'humidité est faible et/ou que les températures sont élevées.

Ne pas appliquer durant les inversions de température. Celles-ci se caractérisent par de l'air stable et

des températures en hausse au-dessus du sol. Le brouillard ou la brume peut indiquer la présence d'une inversion dans les zones humides. Le préposé à l'application peut déceler la présence d'une inversion en produisant de la fumée et en observant la formation d'une couche de fumée près de la surface du sol.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CULTURES

FRAMBOISES

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE		OBSERVATIONS
		g m.a./ha	mL de produit/ha	
Framboises Pour utilisation en Colombie-Britannique seulement.	Tordeuse à bandes obliques Tordeuse des citrus Charançon noir de la vigne Charançon sombre Charançon gris des racines Perce-oreilles	112	467	<p>Appliquer avec de l'équipement terrestre en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage (au moins 500 litres par hectare).</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p> <p>Une application peut être faite avant la floraison et une seconde application peut être faite après la floraison. NE PAS faire d'applications à moins de 30 jours d'intervalles. Faire des applications uniquement si les contrôles permettent d'établir qu'elles sont nécessaires.</p> <p>Ne pas appliquer durant la période de floraison de la culture. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent au sol dans les mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)</p> <p>Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas excéder 934 mL par hectare par année.</p>

POMMES DE TERRE

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE		OBSERVATIONS
		g m.a./ha	mL de produit/ha	
Pommes de terre	À la plantation : taupins	2 à 3,4 g m.a./100 m de rang ou 222 à 337 g m.a./ha (à la plantation)	8,3 à 14,1 mL/100 m de rang ou 925 à 1404 mL/ha (à la plantation)	<p>Capture 240EC peut être appliqué une fois par année dans le sillon, au moment de la plantation, pour la suppression des taupins. Appliquer Capture 240EC à raison de 925 à 1404 mL par hectare comme pulvérisation dans le sillon ou « en bande en T » au moment de la plantation.</p> <p>Sélectionner un taux dans l'échelle prescrite selon le degré d'infestation et les résultats du dépistage dans le champ. Utiliser de faibles taux lorsque le degré d'infestation est léger à modéré et des taux élevés lorsque le degré d'infestation est élevé.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.</p>

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

BLEUET EN CORYMBE en Colombie-Britannique seulement

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE		OBSERVATIONS
		g m.a./ha	mL de produit/ha	
Bleuet en corymbe en Colombie-Britannique seulement	Drosophile à ailes tachetées	72 - 108	300 - 450	<p>Pour utilisation dans la province de la Colombie-Britannique seulement.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement terrestre en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage. Utiliser la dose la plus élevée quand le feuillage est dense ou que la pression exercée par les ravageurs est importante.</p>

				<p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p> <p>Maximum de deux applications par saison. NE PAS faire d'applications à moins de 7 jours d'intervalles.</p> <p>Effectuer les applications selon la présence d'insectes adultes (mouches) et/ou de fruits en mûrissement tel que déterminé par surveillance locale. Appliquer Capture 240EC à raison d'un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare.</p> <p>Ne pas appliquer durant la période de floraison de la culture. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent au sol dans les mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).</p> <p>Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 900 mL par hectare par année.</p>
--	--	--	--	---

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La bifenthrine peut affecter les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) situées dans la zone de traitement. Respecter un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au

moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Ce produit contient des distillats du pétrole aromatiques, toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Construire et maintenir une bande de végétation tampon d'au moins 10 mètres de largeur fait de gazon ou d'autres types de végétation permanente entre le bord du champ et n'importe quel habitat aquatique, gradient descendant, à partir de la zone d'application. Ces habitats aquatiques incluent, mais sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais, ou les étangs naturels, les estuaires et les piscicultures commerciales.

Appliquer les produits qui contiennent la bifenthrine seulement dans les champs où existe une bande de végétation tampon maintenue d'au moins 10 mètres de largeur entre le champ et l'habitat aquatique, gradient descendant, de la zone d'application.

Pour utiliser ce produit, une bande de végétation tampon d'au moins 10 mètres, conçue pour l'élimination des sédiments, doit être maintenue. Le mode de construction de la bande de filtre doit respecter les exigences des gouvernements provincial et fédéral comme celles indiquées sur le site web : [Agriculture et Agroalimentaire Canada / Bandes riveraines](#).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, **Capture 240EC** contient un insecticide pyréthrianoïde de synthèse. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à **Capture 240EC** et autres insecticides pyréthrianoïdes de synthèse. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, utiliser le **Capture 240EC** ou d'autres insecticides pyréthrianoïdes de synthèse avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans un champ.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents..

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..

Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance..

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée..

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le surplus de produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. NE PAS expédier ni entreposer le produit à proximité de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans siphon de sol.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables/à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.